

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

Les courtiers et agents immobiliers apportent des changements positifs au sein de leur collectivité partout au Canada. Voici maintenant une excellente occasion de souligner les réalisations d'un collègue qui mérite d'être reconnu à l'échelle nationale. Si la personne proposée remporte le Prix canadien REALTORS Care® de 2027, fièrement présenté par REALTOR.ca, l'organisme de bienfaisance de son choix bénéficiera également d'un don de 10 000 \$ de L'Association canadienne de l'immobilier (ACI).

À votre formulaire de mise en candidature dûment rempli, vous devez joindre une (1) lettre de recommandation d'un organisme de bienfaisance enregistré, et au moins un (1) document justificatif (voir les questions 7 et 8 pour connaître les exigences).

Pour obtenir des conseils et de l'aide supplémentaires lorsque vous remplissez ce formulaire, veuillez lire [nos lignes directrices et notre FAQ sur notre page Web consacrée au Prix](#). Vous pouvez également cliquer ou passer la souris sur les boutons d'information situés à côté des questions clés pour faire apparaître une fenêtre contextuelle où vous trouverez des conseils.

Tous les dossiers de candidature complets doivent nous parvenir au plus tard le lundi 30 novembre 2026, à 23 h 59 (HE). Ils peuvent être présentés au moyen de notre formulaire en ligne ou être envoyés par la poste ou par courriel à :

**L'Association canadienne de
l'immobilier** 200, rue Catherine, 6^e étage
Ottawa (Ontario)
K2P 2K9
REALTORSCare@crea.ca

***Les réponses à toutes les questions sont obligatoires, sauf indication contraire.**

1. Je confirme avoir lu la section « Renseignements sur le prix décerné » ainsi que l'Avis de confidentialité.

☐ Oui

2. Veuillez fournir vos coordonnées et celles de la personne mise en candidature.

VOS COORDONNÉES

Nom : _____

Entreprise/bureau (le cas échéant) : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Lien avec la personne mise en candidature : _____

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

COORDONNÉES DE LA PERSONNE MISE EN CANDIDATURE

Nom : _____

Entreprise/bureau : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Emplacement: _____

3. Comment avez-vous entendu parler du Prix canadien REALTORS Care®?

Autre : _____

4. En 1 800 caractères maximum, décrivez l'impact général de la personne mise en candidature sur sa collectivité.

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

5. Indiquez tous les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés, les organismes sans but lucratif, et les groupes que la personne mise en candidature soutient. Commencez par au moins un organisme de bienfaisance enregistré, et répondez à toutes les questions pour chacun d'entre eux.

Nom de l'organisme de bienfaisance enregistré :

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

Autre : _____

En 1 800 caractères maximum, décrivez la façon dont la personne mise en candidature soutient cet organisme. Assurez-vous d'inclure des détails sur l'impact de sa contribution en 2026 ainsi qu'à long terme.

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

Nom d'autres organismes de bienfaisance enregistrés, organismes sans but lucratif ou groupes communautaires (facultatif).

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

Autre : _____

En 1 800 caractères maximum, décrivez la façon dont la personne mise en candidature soutient cet organisme. Assurez-vous d'inclure des détails sur l'impact de sa contribution en 2026 ainsi qu'à long terme.

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

Nom d’autres organismes de bienfaisance enregistrés, organismes sans but lucratif ou groupes communautaires (facultatif).

Depuis combien de temps la personne mise en candidature fait-elle du bénévolat auprès de cet organisme?

À quelle fréquence fait-elle du bénévolat?

Autre : _____

En 1 800 caractères maximum, décrivez la façon dont la personne mise en candidature soutient cet organisme. Assurez-vous d’inclure des détails sur l’impact de sa contribution en 2026 ainsi qu’à long terme.

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

6. Je confirme que la personne mise en candidature contribue de manière bénévole aux organismes indiqués. **Si non, veuillez décrire de quelle manière la personne a contribué, et auprès de quels organismes.*

☐

Oui

☐

Non

7. J'ai joint, ou j'enverrai séparément avant la date limite, au moins **une (1) lettre de recommandation datée de 2026 et signée par un représentant officiel d'un organisme de bienfaisance enregistré** que la personne mise en candidature soutient, [et dont le statut peut être vérifié dans le registre de l'Agence du revenu du Canada](#). Vous pouvez également inclure jusqu'à quatre (4) lettres d'appui supplémentaires provenant de membres de la collectivité, d'organismes sans but lucratif, ou d'organisations communautaires.

☐

8. J'ai joint, ou j'enverrai séparément avant la date limite, au moins un (1) document justificatif, mais pas plus de dix (10), pour démontrer les efforts caritatifs et l'impact de la personne mise en candidature.

☐

Oui

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRIX DÉCERNÉ

Mises en candidature :

La période de mise en candidature pour le prix de 2027 commencera le 9 septembre 2026. Les mises en candidature doivent nous parvenir au plus tard le dimanche 30 novembre 2026, à 23 h 59 (HE) pour être admissibles.

Toute personne peut proposer la candidature d'un courtier ou agent immobilier membre admissible au prix, sauf les membres du conseil d'administration et du personnel de L'Association canadienne de l'immobilier (ACI), les membres de son comité sur les pratiques ESG, ainsi que les membres du conseil d'administration et du personnel de REALTOR.ca Canada Inc. Les courtiers et agents immobiliers membres ne peuvent pas présenter leur propre candidature (lire les critères d'admissibilité ci-dessous).

Les personnes qui proposent une candidature doivent remplir notre formulaire de mise en candidature, en y indiquant le nom et les coordonnées du courtier ou de l'agent proposé, ainsi que leurs propres nom et coordonnées, à des fins de correspondance. Dans le formulaire, elles doivent aussi fournir une description de la contribution que la personne proposée a effectuée à la collectivité en 2026 et dans les années antérieures. Il s'agit notamment de la nature de son bénévolat, du nom d'au moins un organisme de bienfaisance canadien enregistré, ainsi que les noms d'autres organismes de bienfaisance ou à but non lucratif, ou des groupes communautaires qu'elle appuie, de la durée et de la fréquence des services rendus, et de tout autre renseignement pertinent.

Les personnes qui proposent une candidature doivent également fournir au moins **une (1) lettre de recommandation d'un organisme de bienfaisance canadien enregistré soutenu par le candidat, datée de 2026**, afin que la candidature soit retenue. La lettre doit être écrite par une personne qui représente l'organisme de bienfaisance, qui appuie la candidature et qui peut décrire favorablement le travail bénévole non rémunéré de la personne proposée ainsi que sa contribution à la collectivité. Un maximum de quatre (4) lettres supplémentaires provenant de membres de la collectivité ou d'organismes à but non lucratif peuvent être soumises pour appuyer la candidature. Ces lettres peuvent renforcer le dossier de candidature; elles sont recommandées, mais ne sont pas obligatoires.

Les personnes qui proposent une candidature doivent aussi fournir **au moins un (1) document (maximum de 10)** à l'appui des activités caritatives de la personne proposée et des bienfaits de sa contribution. Les documents d'appui peuvent comprendre, par exemple, une couverture médiatique, des messages diffusés dans les médias sociaux, des photographies, des billets de blogue ou des vidéos. Voici des exemples d'une pièce justificative : une page de photos compilées, un billet de blogue, une publication dans les médias sociaux, une vidéo ou un lien vers un article de presse (ou sa version PDF). Pour le contenu multimédia (vidéos, entrevues à la radio, etc.), un maximum de 10 minutes combinées sera examiné. Il est recommandé d'indiquer les segments du contenu à examiner.

Une personne ne peut soumettre qu'une seule candidature pour le prix. Dans le cas où plusieurs candidatures seraient soumises pour la même personne, l'ACI contactera les personnes ayant proposé la candidature afin de regrouper les informations dans un seul formulaire. Lorsque le nombre de pièces jointes le permet, les lettres de recommandation et la documentation supplémentaire de toutes les personnes ayant proposé la candidature seront incluses dans le dossier de candidature final.

Si la personne proposée contribue à un organisme de bienfaisance, à un organisme sans but lucratif ou à un groupe communautaire de manière non bénévole, ses contributions seront prises en considération, mais elles devront être accompagnées de contributions bénévoles considérables. Les dossiers de candidature doivent être transmis par les personnes qui proposent les candidatures.

Critères d'admissibilité :

Les personnes proposées doivent être des courtiers ou agents immobiliers membres en règle (des personnes qui détiennent un permis immobilier qui sont membres de l'ACI). Les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'ACI ou à son comité sur les pratiques ESG ne sont pas admissibles. Les personnes proposées doivent avoir d'importants antécédents vérifiables attestant leur travail de bénévolat auprès d'au moins un organisme de bienfaisance canadien. Elles doivent avoir apporté au moins une certaine partie de leur contribution au cours de l'année civile de 2026. Le comité de sélection tiendra également compte des efforts continus qui démontrent la profondeur de leur engagement en dehors de la période visée.

Le prix s'adresse aux courtiers ou agents immobiliers individuels, et non aux groupes, sauf si deux personnes collaborent dans le cadre d'un projet en tant que partenaires égaux et qu'il est réellement impossible de séparer leur travail.

Prix canadien REALTORS Care® de 2027

Formulaire de candidature

Examen des candidatures et sélection de la personne gagnante :

Le personnel de l'ACI procédera à une évaluation préliminaire de tous les dossiers de candidature reçus. Il évaluera chaque candidat selon les critères suivants : importance de l'engagement, action pour lutter contre les inégalités, effet individuel sur l'organisme caritatif ou la collectivité, incarnation du travail de bénévolat et capacité d'inspirer les autres. À la suite de cet examen, les 10 meilleures candidatures seront présentées au comité de sélection.

Notre comité de sélection sera composé de deux (2) membres du comité sur les pratiques ESG et d'un membre actuel du conseil d'administration de l'ACI. Le comité évaluera les 10 meilleures candidatures reçues, et se réunira ensuite par téléconférence en janvier 2027 en vue de déterminer le lauréat et la personne arrivant en deuxième place.

La personne gagnante doit accepter d'être photographiée et interviewée, et que sa photo paraisse dans divers médias annonçant le prix attribué. Si elle refuse de se conformer à ces exigences, le comité offrira le prix à son deuxième choix. Les personnes proposées seront jugées en fonction des preuves fournies à l'appui de leur contribution et de leur engagement personnel à un ou plusieurs organismes de bienfaisance canadiens enregistrés et de l'impact de leur contribution personnelle.

La décision du comité de sélection sera finale, et l'ACI ne s'engagera pas dans un débat concernant les résultats avec d'autres candidats ou personnes proposant les candidatures. Nous informerons la personne gagnante et la personne qui a proposé sa candidature des résultats au début de 2027.

Attribution du prix :

La personne gagnante et son invité recevront gratuitement le transport aller-retour à Ottawa et l'hébergement (jusqu'à deux chambres, si nécessaire) pour assister à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2027 de l'ACI (prévue le mardi 13 avril 2027). Lors de l'événement, on remettra à la personne gagnante un prix et un chèque de 10 000 \$ libellé au nom de l'organisme de bienfaisance canadien enregistré qu'elle aura choisi. La personne gagnante, ainsi que son invité, recevront également chacun un billet d'entrée gratuit au souper de la présidence de l'ACI.

La remise du prix sera annoncée dans les médias partout au pays, et l'ACI en fera la promotion dans son bulletin *Quoi de 9?* (qui est diffusé directement à plus de 160 000 courtiers et agents immobiliers membres), sur le site CaféACI.ca et dans les comptes de médias sociaux de l'ACI et de REALTORS Care®.

Avis de confidentialité :

Les informations que vous fournissez dans le présent formulaire sont recueillies dans le but d'examiner et d'évaluer les candidatures, et de sélectionner une personne gagnante du Prix canadien REALTORS Care® de 2027. Ces informations seront communiquées au comité de sélection et au personnel de l'ACI, comme indiqué ci-dessus, et seront utilisées pour faire valoir le travail des candidats dans les communications de l'ACI. En outre, après la période de remise des prix, les informations que vous fournissez peuvent être divulguées aux chambres et associations dont le lauréat est membre, afin de mettre en évidence les contributions de cette personne au sein de sa collectivité locale.

Toutes les informations personnelles seront traitées conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques](#) (LPRPDE) ainsi qu'à toute autre loi en vigueur qui régit la protection de la vie privée. Vous avez le droit à la protection, à l'accès et à la correction de vos données personnelles conformément à la [Politique de confidentialité de l'ACI](#).

Lorsque vous soumettez un formulaire de mise en candidature dûment rempli, vous confirmez que vous et le candidat donnez à l'ACI votre consentement explicite de recueillir, d'utiliser, de divulguer et de conserver ces renseignements personnels aux fins énoncées dans le présent document.